COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 Mars 2016

Convocation: le 21 Mars 2016

Présents: Mesdames BARBAZANGES, VASSEL, BERGERON et RISCH

Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, GUERIN, LADREYT et

HURLIN

Excusés: Mesdames CORBIN, LE MOULT et PLAGNAT

Monsieur VALLON

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 26 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Cécile VASSEL

Nathalie LE MOULT donne procuration à Gilbert DEJOURS Indiana PLAGNAT donne procuration à Denis DUPIN



Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert DEJOURS, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2015 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage

un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : + 94 057.95 € et en section d'investissement un excédent pour un montant de : + 141 182.89 €.

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR: 12 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- <u>Délibération N° 04 / 2016 : approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du lotissement :</u>

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert DEJOURS, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2015 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage un déficit d'investissement pour un montant de :

- 2 225.90 €

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR: 12 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Délibération n° 05 / 2016 : affectation de résultats du budget principal

Mairie de Champis 07440 CHAMPIS

BUDGET PRINCIPAL

Délibération portant affectation des résultats

Date de l Séance d	a convocation	:	21-mars-16 25-mars-16
Contre :		Abstention: 0)
Vote	Pour	13	
Nombre de suffrage exprimés			13
Nombre de membres présents			11
Nombre en exercice			15

Le 25 mars 2016, réuni sous la présidence de Gilbert DEJOURS, Maire de CHAMPIS, après avoir adopté le compte administratif de l'excercice 2015 dont les résultats, conforment au compte de gestion se présentent comme suit

	Fonctionnement		
Libellé	Dépenses ou déficit	Recette ou excedent	
Résultats reportés	41 332.99 €	0.00 €	
Opérations de l'exercice 2015	296 576.89 €	390 634.84 €	
Totaux	337 909.88 €	390 634.84 €	
Résultats de clôture	X - 41	52 724.96 €	

ement
Recette ou excedent
165 688.35 €
747 470.45 €
913 158.80 €
306 871.24 €

Ensemble		
Dépenses ou déficit	Recette ou excedent	
	165 688.35 €	
902 864.45 €	1 138 105.29 €	
944 197.44 €	1 303 793.64 €	
	359 596.20 €	

Excédent d'investissement Reste à réaliser TOTAL

Besoin global de financement en investissement

306 871.24 €
0.00 €
306 871.24 €

0.00 €

2º / Considérant les excédents décide d'affecter

l	0.00 €	au compte 1068 investissement
I	52 724.00 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.
	2 109.00 €	excédent du CCAS suite à la dissolution du CCAS à compter du 01 janvier 2016
I	306 871.00 €	au compte 001 excedent d'investissement reporté

³º / Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

Madame PLAGNAT donne procuration à Denis DUPIN Madame LE MOULT donne procuration à Gilbert DEJOURS

Gilbert DEJOURS Maire

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

^{4° /} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

^{5° /} Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations, Mesdames et Messieurs : DEJOURS, DUPIN, BARBAZANGES, LADREYT, GUERIN, BASSET, RISCH, VASSEL, HURLIN, BERGERON et MARGIRIER

Délibération n° 06 / 2016 : affectation de résultats budget lotissement

Mairie de Champis 30 route de la Bâtie de Crussol 07440 CHAMPIS

Délibération LOTISSEMENT sur le compte administratif 2015

Date de Séance o	la convocation	1	21/03/201	
Vote Pour 13			contre	0
Abstentio	on:			0
Nombre de membres présents Nombre de suffrage exprimés			11 13	

Le25 mars 2016, réuni sous la présidence de Gibert DEJOURS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Gilbert DEJOURS, après s'être faite présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, leguel peut se résumer ainsi :

	Fonction	nement	Investiss	ement	Ensen	nble
Libellé	Dépenses ou déficit	Recette ou excedent	Dépenses ou déficit	Recette ou excedent	Dépenses ou déficit	Recette ou excedent
Résultats reportés	85 303.14 €	0.00 €	42 678.98 €	0.00 €	127 982.12 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	199 986.88 €	199 986.88 €	122 445.88 €	120 219.98 €	322 432.76 €	320 206.86 €
Totaux	285 290.02 €	199 986.88 €	165 124.86 €	120 219.98 €	450 414.88 €	320 206.86 €
Résultat de clôture	-85 303.14 €		-44 904.88 €		-130 208.02 €	
	Reste à réaliser Besoin de financer Excédent de finan restes à réaliser	cement des	0.00 €	0.00 €		
	Besoin total de fin Excédent total de					
2° / Considérant les déficit décide d'a	ffecter la somme de		44 905.00 €	au compte 001 dé	ficit d'investissemen	t reporté
			85 304.00 €	au compte 002 dé	ficit de fonctionnem	ent reporté.

^{3° /} Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau

Madame PLAGNAT donne procuration à Denis DUPIN Madame LE MOULT donne procuration à Gilbert DEJOURS

Gilbert DETOURS Maire

<u>Délibération n° 01 /2016 CCAS : compte administratif et compte de gestion</u>

Après présentation aux membres du conseil d'administration du CCAS, sous la présidence de Monsieur Gilbert DEJOURS, du résultat de l'exercice 2015 concernant le compte administratif du budget CCAS et du compte de gestion, les résultats sont les suivants :

Le compte administratif dégage

un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : 2109.37 €

Compte tenu de la dissolution du CCAS à compter du 01 janvier 2016, cet excédent sera affecté au compte 002 du budget principal de la commune de CHAMPIS.

Hors de la présence du Président, et après voir entendu le résultat exposé par ce dernier, les membres du conseil d'administration du CCAS adoptent le compte administratif 2015 du budget CCAS ainsi que le compte de gestion établi par le comptable du Trésor Public.

POUR: 12 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

⁴º / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

^{5° /} Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations : Mesdames BARBAZANGES, RISCH, BERGERON, VASSEL

et Messieurs DEJOURS, DUPIN, LADREYT, BASSET, GUERIN, HURLIN, MARGIRIER

<u>Délibération n° 02 /2016 CCAS: affectation des résultats du CCAS :</u>

Mairie de Champis	
07440 CHAMPIS	

BUDGET CCAS

Délibération portant affectation des résultats

Nombre e	n exercice	15
Nombre d	11	
Nombre d	13	
Vote	Pour	13
Contre : 0	Abstention:	0
Date de la	convocation :	21-mars-16
Sáance de	r:	25-marc-16

Le 25 Mars 2016, réuni sous la présidence de Gilbert DEJOURS, Président du Conseil d'Administration du CCAS, après avoir adopté le compte administratif de l'excercice 2015 dont les résultats, conforment au compte de gestion se présentent comme suit

	Fonctionnement		
Libellé	Dépenses ou déficit	Recette ou excedent	
Résultats reportés	506.45 €	0.00 €	
Opérations de l'exercice	2 903.77 €	5 519.59 €	
Totaux	3 410.22 €	5 519.59 €	
Résultat de clôture		2 109 37 €	

Investiss	ement
Dépenses ou déficit	Recette ou excedent
0.00 €	
0.00 €	0.00 €
0.00 €	0.00 €
0.00 €	

Ensemble		
Dépenses ou déficit	Recette ou excedent	
	0.00 €	
2 903.77 €	5 519.59 €	
3 410.22 €	5 519.59 €	
	2 109.37 €	

Excédent de fonctionnement Déficit d'investissement Reste à réaliser

Besoin global de financement en investissement

2 109.37 € 0.00 €

au compte 1068 investissement

2 109.37 € au compte 002 du budget principal compte tenu de la dissolution du CCAS

au 01 janvier 2016

le Président Gilbert DEJOURS

Délibération N° 07 / 2016 vote des taux d'imposition 2016 :

L'Assemblée Délibérante prend connaissance de l'état « 1259 » de la DGFIP notifiant les bases d'imposition, les taux d'imposition des taxes directes locales et du montant du produit fiscal attendu.

Le Maire expose que les taux actuels assurent un produit fiscal de 121 290 €.

Après discussion, le Conseil Municipal observe que l'autofinancement nécessaire aux opérations d'investissement de la commune ne nécessite pas une modification des taux. En conséquence, il décide de confirmer les taux 2015 à savoir :

> Taxe d'habitation: 8.20 % Taxe foncière bâtie: 11.88 % Taxe foncière non bâtie : 50 %

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

²º / Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de

³º / Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bllan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. 4º / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

^{5° /} Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations, Mesdames et Messieurs : Mesdames BARBAZANGES, RISCH, VASSEL et BERGERON et Messieurs DEJOURS, HURLIN, GUERIN, LADREYT, DUPIN, BASSET, MARGIRIER

- <u>Délibération Nº 08 / 2016 subventions aux associations 2016 :</u>

Après examen par la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2016 (la règle est de 100 € par association, une aide supplémentaire est accordée en fonction du nombre d'adhérents, ou de manifestations et du caractère social de l'association) :

ACCA	100 €	LES BIENHEUREUX DE CHAMPIS	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €	EQUIT'ANTOULIN RHONE CRUSSOL	100 €
AMICALE LE GRANDE PRE	100 €	FOOT ALBOUSSIERE CHAMPIS	100 €
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	LA TRUITE DU DUZON	100 €
APACH	1 000 €	RELAIS ALIMENTAIRE SAINT PERAY	350 €
BOULES	100 €	SOU DES ECOLES ALBOUSSIERE CHAMPIS	1 075 €
BOXING CLUB	150 €	TENNIS CLUB	100 €
CISAL	612 €		
CALAC	150 €	UCA ALBOUSSIERE CHAMPIS	100 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition de Monsieur le Maire, AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- <u>Délibération N° 09 / 2016 engagement de la commune de CHAMPIS à l'expérimentation Ados de la Tribu :</u>

Après avoir entendu l'exposé de Catherine RISCH présentant les différents projets de la Tribu pour les Ados (projet intercommunal de création d'un city park, projection de film,), l'équipe municipale s'engage à soutenir financièrement la Tribu pour ce projet « expérimentation ados » à hauteur de 1000 euros par an au titre des exercices 2016 et 2017.

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- <u>Délibération N° 10 / 2016 : amortissement des subventions d'équipement :</u>

Suite à la note de la DGFIP du 24 aout 2015 et afin de procéder à compter de l'exercice 2016 à l'amortissement des subventions d'équipement versées relatives à des biens immobiliers, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'amortir sur 15 ans le compte 2041 qui s'élève à 76 917 €.

Le montant de l'annuité qui s'élève en dépense à 5 128 € est inscrit au compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations », compensé par un crédit au compte 2804 « subventions d'équipement versées ».

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2016.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Autorisent l'amortissement des subventions d'équipement
- Inscriront les crédits nécessaires au budget 2016 et suivants.

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- <u>Délibération N° 11 / 2016 : vote du budget primitif 2016 : budget communal :</u>

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, le Maire présente le budget principal de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de 431 833 €
En section d'investissement pour un montant de 431 555 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT à l'unanimité le budget primitif de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- DELIBERATION : Budget primitif 2016 : budget annexe lotissement N° 12 / 2016:

Après présentation du budget annexe Lotissement 2016, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget annexe lotissement s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de 414 910 €
En section d'investissement pour un montant de 229 905 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT le budget primitif du lotissement.

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- DELIBERATION : révision annuelle des loyers N° 13 / 2016

Compte tenu de la stabilité de l'indice du coût de la construction INSEE, l'équipe municipale :

 DECIDE à l'unanimité de ne plus appliquer l'augmentation prévue dans les baux à compter du 01 janvier 2016 sur toutes les locations communales.

POUR: 13 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

- Lotissement « le Souledomati » :

Location:

Les baux des 2 villas communales ont été signés, les locataires emménagent à compter du 01 avril 2016.

Travaux extérieurs restant à réaliser :

- Etanchéité de la mare
- Engazonnement des espaces verts
- ♣ Achèvement des plantations sur les toitures le 30 mars
- Installation des antennes.

Vente des terrains :

3 lots restent disponibles à la vente : le lot 2, le lot 5 et le lot 6. Plus de renseignements : MAIRIE DE CHAMPIS 04 75 58 31 37.

- Chemins ruraux :

Suite aux 3 permanences assurées en mairie et aux quelques remarques enregistrées, la cartographie de l'ensemble des chemins ruraux va être réalisée. Après validation et adoption lors d'un prochain conseil municipal, le plan des chemins ruraux sera annexé à notre document d'urbanisme (PLU).

- <u>CCRC : projet de voie verte : Boffres Alboussière Champis :</u>

Une rencontre a eu lieu entre les élus des 3 communes et la CCRC le 23 mars 2016 à Alboussière. Etude en cours par la CCRC pour estimer le coût de réalisation du projet ainsi que l'aménagement du bois intercommunal du Serre.

- <u>Ecole d'Alboussière / Champis / la Tribu:</u>

- Compte rendu du conseil d'école du 11 mars:
 - L'école bénéficie de nouveau d'un poste EVS (Emploi Vie Scolaire) de 20 h hebdomadaire
 - Cantine : entretien avec le traiteur pour améliorer les menus et pour un meilleur équilibre alimentaire
 - Plantation d'un arbre de la laïcité le 9 décembre 2016.

- Bilan des 2 exercices de confinement
- Présentation des sorties à venir
- Manifestations à venir du Sou des Ecoles : brocante / vente de fleurs / fête de fin d'années
- La Tribu : TAPS bilan par cycles : de janvier à avril 2016
 - Les lundis: 85 enfants (22 maternelles + 63 élémentaires) 8 activités (mandala / sport / do it yourself / arts plastiques / théâtre / lecture / peinture et danse)
 - Les vendredis: 65 enfants (20 maternelles + 45 élémentaires) 7 activités (percussions / multimédia / puzzle / danse / théâtre / sport et arts plastiques).

- Aménagement du secrétariat : mise aux normes

Suivant la publication de l'ordonnance n° 2014 – 1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la commune a fait établir 3 devis pour l'aménagement de l'accueil du secrétariat.

Ces travaux ont été inscrits au budget 2016.

- <u>Déneigement du mercredi 16 mars</u>

Mercredi 16 mars, 5 jours avant l'arrivée du printemps, 30 cm de neige sont tombés par surprise. Un grand merci aux équipes de déneigement (Messieurs HURLIN, MAZABRARD, ROUSSET, TRONEL et FERATON) qui sous la conduite d'Alain LADREYT, Adjoint en charge de la voirie, sont intervenues dès 1h30 au beau milieu de la nuit pour dégager nos 36 kms de voirie.





- <u>Désherbage de la voirie et des espaces publics : compte rendu de la réunion du 29</u> février à Mauves :

Rapporteurs: Alain LADREYT et Solange BERGERON

Un diagnostic régional des pratiques phytosanitaires a été réalisé en 2013 et il a été mis en évidence l'utilisation importante de pesticides. La charte régionale « objectif zéro pesticide dans nos villages » a été présentée aux élus le 29 février 2016 par la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature). Elle a pour vocation d'accompagner et de soutenir efficacement les collectivités dans une démarche progressive de réduction des pesticides.

Déjà engagé dans la réduction des pesticides, le Conseil Municipal partage pleinement l'objectif zéro pesticide dans les espaces publics.

- <u>CCRC :</u>

o Manifestation sur la voie bleue le 24 avril 2016 :

 Journée de découvertes de la Voie Bleue sur les berges du Rhône de Saint-Georges-les-Bains au fil d'animations sur le thème des voies douces.



• Ordures ménagères le FRINGUET : colonnes semienterrés:

la CCRC envisage d'installer sur des sites adaptés des colonnes de conteneurs semi-enterrés. Compte tenu du coût d'investissement (5 500 € conteneurs semi-enterré) une participation de l'ordre de 2000 € par bac sera demandée aux communes. Ce mode de collecte améliore le système actuel. Avec une contenance de 5 m3, il réduit la fréquence des collectes, favorise l'intégration paysagère et règle le problème de renversement des bacs par le vent ou les chiens errants.

Au Fringuet, 6 bacs pouvant être installés (1 papier, 1 emballage, 1 verre et 3 ordures ménagères) le coût pour la commune s'élèverait à 12 000 €. Après échange, la majorité de l'équipe municipale tout en reconnaissant l'intérêt de ce dispositif décide de limiter l'effort financier communal à 6 000 € (1 000 € par bac).

o Etude des gisements fonciers :

- Une étude des gisements fonciers a été lancée par la CCRC en partenariat avec EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes) en vue d'identifier dans chaque commune les zones à aménager.
- Pour Champis, il est souhaitable que le secteur du Fringuet soit clairement indiqué pour la création d'une zone artisanale communale ou intercommunale d'environ 3 hectares. Une rencontre avec un intervenant de EPORA a eu lieu le 18 mars 2016.
- o <u>Présentation des zones d'activités communautaires :</u> la zone actuelle de la Chalaye s'étend sur plus de 6.8 hectares, elle accueille 8 établissements et 80 emplois.

Synthèse

Emplois existants en zone d'activités :

Communes	Emplois
Alboussière	80
Charmes sur Rhône	319
Guilherand-Granges	3 295
Saint-Georges-Les-Bains	88
Saint-Péray	864
Soyons	275
Toulaud	140
TOTAL	5 061

- Fête de la randonnée à CHAMPIS le 22 mai 2016 :

Prochaine réunion de préparation le mercredi 6 avril à 18 heures en mairie de CHAMPIS

Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 29 avril 2016 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 50

Le Secrétaire de Séance Cécile VASSEL

Les Membres du Conseil Municipal